

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		x	
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER		X	
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET		X	
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH		X	
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN		X	

**Autres présents non votants :**

Marie **RENAUD**  
Muriel **BORRELY-DUBINI**  
Sylvie **BARIL**

Directrice du CIAS Grand Lac  
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac  
Responsable du service de lutte contre l'isolement

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16.05.2025

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 22 mai 2025 a été transmis le 16 mai 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, 22 mai 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI

le Secrétaire de Séance,  
Gérard DILLENSCHNEIDER



Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20250522-DELIB169-DE  
Date de transmission : 26/05/2025  
Date de réception préfecture : 26/05/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



CENTRE INTERCOMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

## DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2025

Exécutoire le : 26 MAI 2025

Publiée/Notifiée le : 26 MAI 2025

Visée le : 26 MAI 2025

### ADMINISTRATION GENERALE Subvention pour l'association France Bénévolat Savoie

Monsieur Le Président rappelle que le CIAS Grand Lac a signé une convention de partenariat avec l'association France Bénévolat Savoie, en vertu d'une délibération en date du 23 mars 2023.

France Bénévolat Savoie promeut l'engagement bénévole associatif en aidant le rapprochement entre candidats bénévoles et associations (site internet, permanences, ...). Cette convention de partenariat permet au service Accord'Age de bénéficier régulièrement d'orientations de candidatures bénévoles. Un apport indispensable pour développer son réseau de bénévoles et répondre aux demandes des aînés isolés.

Le statut juridique du CIAS Grand lac ne lui permet pas d'adhérer à France Bénévolat Savoie laquelle n'autorise que des adhésions d'association. Par contre, le CIAS peut verser une subvention à une association dès lors que l'objet de cette dernière se rattache à l'une de ses compétences.

En l'espèce, l'objet principal de l'association France Bénévolat Savoie est la promotion de l'engagement bénévole, notamment dans le champ des personnes âgées. Afin de soutenir le fonctionnement de cette association gérée par une équipe de bénévoles, il est donc proposé au CIAS de verser une subvention de 100 € au titre de l'année 2025. Ce montant correspond à la cotisation de soutien que l'association propose à ses adhérents.

Afin de soutenir France Bénévolat Savoie dans le cadre de son partenariat avec Accord'Age, il est proposé au Conseil d'Administration le versement d'une subvention de 100 € au titre de l'année 2025.

Il convient d'autoriser le Président à verser une subvention de 100 € à l'association France Bénévolat Savoie.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE le Président à verser une subvention de 100 € à l'association France Bénévolat Savoie au titre de l'année 2025.

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 13
- Présents et représentés : 13
- Votants : 13
- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 22 mai 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI



Le Secrétaire de séance,  
Gérard DILLENCHNEIDER

Accusé de réception en préfecture  
N° : 267302428-20250522-DELIB163-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2025  
Date de réception préfecture : 26/05/2025

